DLP - 4 - 3 - 91030050

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

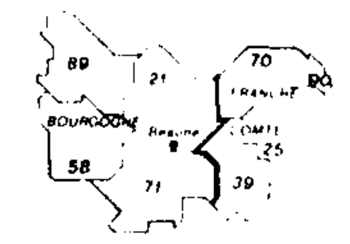
ISSN 0758-2374

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ





SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX

☎ 80.22.19.38

ABONNEMENT ANNUEL : 175 F Régisseur Recettes D.R.A.F. CCP DIJON 35 00 28 D

EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n°2 - 28 Février 1991

COLZA : *Intervention contre le gros charançon de la tige*
Régulateurs de croissance

CHARANCON DE LA TIGE :

Les températures souvent très basses du mois de Janvier et de la 1er quinzaine de Février, suivies d'un brusque réchauffement à partir du 23/02/91 ont favorisé une arrivée à la fois massive et groupée des charançons de la tige du colza.

SITUATION :

- Stade C1 voire C1-C2 en majorité.
Quelques parcelles de Samouraï ont atteint le stade D1 en plaine du Jura.

- Vol massif de gros charançons de la tige (Napi) avec une prédominance toutefois du charançon de la tige du chou (quadridens décrit dans le bulletin précédent).
Les vols se généralisent en tous secteurs à partir du 24/02/91 et parfois à partir du 26/02/91 dans les secteurs où la neige a mis plus de temps à fondre (Haute-Saône).

PRECONISATIONS :

Quelle que soit la date de début de vol, envisager un traitement contre le gros charançon de la tige (Napi) 8 à 10 jours après les 1ères captures, soit au tout début de la semaine prochaine (dès le 4 mars). Utiliser l'une des spécialités ou matières actives citées dans le tableau ci-joint.

REGULATEURS DE CROISSANCE :

Dans les parcelles à risque de verse (plus de 80 pieds/m2 en sortie d'hiver, excédent d'azote et variété sensible à la verse selon la grille de risque établie par le CETIOM), l'application d'un régulateur pourra être envisagée en respectant les précautions suivantes :

PARLAY C : du stade C2 au stade D2 à 1,25 l/ha + 0,1 % d'Agral
Préférer l'application sur variété Cérès et Samouraï, Tapidor valorisant moins bien l'application.

Compatibilité : - mélange possible avec insecticides non huileux (formulation flow ou suspension concentrée), antigraminées foliaires (en remplaçant l'huile par de l'Agral) et fongicides.

- mélange déconseillé avec les insecticides huileux (formulation émulsion concentrée) ains qu'avec du soufre.

BARONET : au stade D2 à 350 g/ha
Eviter les mélanges avec les fongicides.

TERPAL : au stade C2 à 3 l/ha
Ce produit a peu d'effet raccourcisseur.

P4

Imprimerie de la Station BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ - Directeur Gérant : J. SONDEY N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1700 AD

Liste arrêtée au 01/01/91

Matières actives	Produits utilisables Spécialités commerciales	Charançon de la tige
Alphamétrine	Fastac	0,15 l
Bifenthrine	Talstar - Talstar Flo	0,07 l - 0,1 l
Cyfluthrine	Baythroïd	0,3 l
Cyperméthrine	Cymbush, Kafil Super Nombreuses spécialités (2)	0,25 l
Deltaméthrine	Décis Décis Flo - Biram Flo	0,2 l 7,5 g ma/ha
Endosulfan	Nombreuses spécialités (2)	400 g ma/ha
Lamda-Cyhalothrine	Karaté	0,15 l
Méthidathion	Ultracide 20 bouillie Ultracide 20 liquide	1,5 Kg 1,5 l
Parathion Ethyl et Méthyl	Nombreuses spécialités (2)	300 g ma/ha
Parathion huileux	Nombreuses spécialités (2)	300 g ma/ha
Tralométhrine	Tracker 108 EC	0,09 l
Endosulfan + Parathion Ethyl	Drifène AP - Ekadrine PE	1,25 l
Phosalone + Parathion Méthyl	Fortène Taxylone	1,5 l
Endosulfan + Deltaméthrine	Galion	0,8 l

(1) Doses en litre ou kilogramme de produit commercial par hectare.
(2) La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente. Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.

COMMUNIQUE DE PRESSE : UN DIAGNOSTIC POUR VOS PLANTES MALADES

Pour la première fois au Salon International de l'Agriculture, les Services de la Protection des Végétaux organisent le **Samedi 9 Mars** une journée d'information sur les différentes techniques de diagnostic des maladies végétales.

A cette occasion, des spécialistes expliqueront comment identifier par des procédés simples, les causes pathologiques de dépérissement des plantes.

Ils invitent donc tous les visiteurs intéressés par cette expérience à venir **munis d'un échantillon végétal malade** sur le stand du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Générale de l'Alimentation (BAT 2-2, Allée M, N° 380).

ATTENTION : pour le bon déroulement de ce diagnostic, cet échantillon doit cependant présenter une partie saine et être transporté dans un emballage qui ne conserve pas l'humidité (papier journal, par exemple).

Pour tout renseignement sur cette journée, vous pouvez contacter : **Le Service Régional de la Protection des Végétaux d'Ile de France.**
Tél. : 46-86-92-15